

09/05/2019

TECHNIQUES

Fusion des corps techniques MI

C'est acté !



Le point n°1 de l'ordre du jour du CTM du 6 mai était l'intégration des ATPN dans le corps des ATIOM.

Le SNAPATSI qui porte ce dossier depuis des années vous annonce les avancées consécutives à cette intégration à partir du 1er janvier 2020 :

- Mutations sur l'ensemble des périmètres Police, Gendarmerie, Administration Centrale, Préfectures, Juridictions Administratives.
- Accès à la catégorie B dans le corps des contrôleurs par concours, examens professionnels et avancement au choix
- Création de 200 postes de contrôleurs (catégorie B) sur le périmètre police sur 4 ans dans le cadre de la substitution (Choix, essais pros et concours internes et externes par spécialités)
- Accès aux spécialités suivantes dans le périmètre Police Nationale :
 - Entretien et réparation d'engins et véhicules à moteur
 - Conduite de véhicules
 - Prévention et surveillance
- Accès à de nouvelles formations métiers (initiales et continues)
- Accès à la grille indemnitaire des emplois fonctionnels APST de 1ère catégorie (pour les agents APST de 2ème catégorie remplissant les conditions).

Plutôt que de geindre depuis des années, ne rien obtenir et voter contre toutes ces avancées, le SNIPAT aurait mieux fait de s'inscrire dans un état d'esprit de propositions !

Pour vous, le SNAPATSI a obtenu ces avancées historiques. Elles permettront une reconnaissance des métiers de soutien opérationnel pour les ATPN qui pourront enfin prétendre à une perspective de carrière comme les ATIOM.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI s'est engagé pour vous, le SNAPATSI obtient !